

## **Note d'information pour le personnel arrivant sur le site Protection contre les phénomènes hydrauliques à Mururoa**

1 - Quelques tirs effectués à Mururoa ont donné naissance à des vagues océaniques qui se sont propagées le long de la côte et sont venues déferler sur le platier. Ce type de vague est dû à des mouvements de terrains sur le flanc de l'atoll à la suite du choc sismique consécutif au tir.

Un tel phénomène peut aussi survenir tardivement ; il a alors une amplitude beaucoup plus faible.

Pour protéger le personnel contre ces phénomènes, des plates-formes refuges ont été mises en place sur l'atoll.

La hauteur et la résistance de ces plates-formes ont été calculées pour assurer également une protection efficace contre certains phénomènes naturels de grande ampleur, tsunamis et houles longues qui sont d'ailleurs rares dans cette région du Pacifique et prennent naissance très loin de Mururoa. En cas de cyclone, le préavis serait de plusieurs jours et les mesures de sauvegarde appropriées seraient prises.

2 - Au moment des tirs, la totalité des personnels seront regroupés auprès des plates-formes de 120 m<sup>2</sup> implantées en zone vie. Des directives particulières pour l'utilisation des plates-formes seront données à l'occasion de chaque tir. Sauf missions particulières, étudiées spécialement, l'accès à la zone de tir ne sera pas autorisé avant le lendemain.

3 - Dans les zones de chantiers et sur les routes Nord et Sud, des plates-formes "champignon" ont été implantées à intervalles réguliers. Elles sont équipées de balises capables de diffuser une alarme sonore et lumineuse et de moyens de communication directe avec le PCT. (*Poste de conduite de tir*)

A partir du PK 5,3 l'accès au platier de tout la zone sud est également interdit.

En cas d'alerte, les balises des plates-formes émettront un signal sonore de forte puissance et mettront en fonctionnement un feu rouge clignotant. Le personnel devra alors se réfugier immédiatement sur la plate-forme la plus proche pour y attendre la fin d'alerte.

Il est recommandé aux personnels qui auraient pris conscience de l'alerte trop tard pour atteindre une plate-forme, de s'éloigner le plus possible de la côte océan en se rapprochant du lagon par les motus, plutôt que par les hoas. En cas de surprise totale, le mur de la route côté lagon constitue encore une protection efficace à condition de s'y plaquer.

4 - En tout point de l'atoll, en raison des lames déferlantes et des risques de blessure par corail, la sécurité de la pêche en mer à partir du platier n'est pas assurée.

*DAM Communication au personnel n°600 DAM/DE/PAC/MU R/DIR du 21.02.80*